

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 31 mars 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mr Fabrice CASTAGNET qui a donné procuration à Mr Serge DEFOY.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LUSA

1 – Vote des taux d'imposition 2009 : le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8.70 %

Taxe Foncière (bâti) : 12.03 %

Taxe Foncière (non bâti) : 60.72 %

2 – Monsieur GAUTRIAUD donne les résultats de la consultation lancée pour l'entretien de l'éclairage public ainsi que pour la pose et la dépose des illuminations de Noël. Les propositions reçues mentionnent le montant HT de la prestation annuelle à savoir :

* Sarl Danis 10.375 € HT

* Elite 7.596 € HT en 2009

5.355 € HT en 2010 soit une moyenne annuelle de 6475,50 € HT

* ETDE 4.401 € HT

* SNEF 9.430 € HT

* SPIE 3.877,90 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit la proposition de la société SPIE et autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

3- Vote des budgets 2009 : à l'unanimité le conseil municipal vote les budgets suivants :

* CCAS

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 7 836 €

* Lotissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 851 577 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 481 938 €

* Assainissement

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 61 633 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 481 308 €

* Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 780 248 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 846 923 €

4 - Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier l'emprunt en cours pour financer les investissements du budget annexe lotissement. Elle donne lecture de l'offre adressée par le Crédit Agricole qui permet un remboursement au fur et à mesure de l'encaissement de la vente des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse de Crédit Agricole du Languedoc, l'attribution d'un crédit relais de 525 360 € d'une durée de 3 ans au taux annuel de 3.106 % et amortissement in fine.
- Donne son accord pour le paiement du montant total des intérêts résultant du prêt sollicité.
- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer, et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse de Crédit Agricole du Languedoc.

5 – Madame le Maire présente aux membres présents le plan de relance FCTVA qui prévoit un reversement anticipé du fonds de compensation pour la TVA sous certaines conditions. La collectivité doit s'engager à réaliser des investissements supérieurs à la moyenne des dépenses d'investissement de 2004 à 2007 à savoir 410.346 €. Le conseil municipal, après discussion décide à 7 voix pour, 1 contre et 5 abstentions de ne pas demander le versement anticipé du FCTVA.

6 – Monsieur DEFOY donne des explications sur le taux unitaire des vacations funéraires que le Maire de la commune doit fixer par arrêté après avis du conseil municipal. Ce taux doit être compris entre 20 et 25 €. Le conseil municipal considérant que ce taux n'existait pas auparavant et à l'unanimité propose de le fixer à 20 €.

7 – Madame le Maire rappelle la programmation adressée par l'ONF concernant l'entretien de la trace entre St Hilaire et Valliguières. La société de chasse a été contactée pour savoir si elle pouvait apporter une aide financière à la réalisation de ces travaux ; mais son budget ne le permet pas. Le Conseil municipal discutant sur l'utilité de ces travaux, et souhaitant peut-être en proposer d'autres, décide de rencontrer l'ONF et décide donc de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

8 - Madame le Maire présente aux membres présents le nouveau contrat d'assurance Villassur qui tient compte des modifications demandées. Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2012. Le Conseil Municipal, après discussion, autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance Villassur auprès de la Caisse locale Groupama.

9 – Questions diverses :

Madame LAFFON donne les informations suivantes :

- * Invitations reçues (conférence de presse commission culture de la Communauté de Communes et journée méditerranéenne de l'olivier)
- * Parcelles sans maître : les membres présents consultent les plans des parcelles concernées, il est décidé d'aller sur le terrain pour mieux se rendre compte.

Monsieur DEFOY donne les informations suivantes :

- * concernant le bus de la mer, le dossier est en cours avec les communes de Pouzilhac, Valliguières et Remoulins.

* le petit marché du mardi matin se développe avec l'arrivée d'un marchand de vêtements pour femme le 7 avril prochain et une épicerie ambulante au mois de mai.

* le Ministère de la défense a attribué une subvention de 402 € pour la rénovation du monument aux morts.

* la commission extra-municipale pour l'entretien des chemins et fossés a été créée, Mr CARTAILLER Jean-Jacques est Président et Mr SOULIER Michel vice-président.

* réponse des courriers adressés à France Telecom et au Sénateur SUTOUR concernant l'ADSL, un central opérationnel devrait être mis en place cet été. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles sur le site internet de la commune.

Mme BERNE informe qu'une subvention de 164 € a été attribuée pour la restauration des registres paroissiaux.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 20 h 15